



PRÉFET DE L'ISÈRE

Commission départementale d'aménagement commercial  
du 23/11/2011 à 14h30

*Selon l'article R 752-20 du code de commerce, toute personne souhaitant être entendue par la commission peut en faire la demande. Cette demande, formulée par écrit et notifiée au secrétariat de la commission au moins cinq jours avant la réunion de celle-ci, doit comporter les éléments justifiant, d'une part, de l'intérêt de la personne concernée à être entendue et, d'autre part, des motifs qui justifient son audition.*

Au cours de cette commission seront examinés les dossiers ci-dessous.

**14H30** - Dossier 79 D, déposé par S.A. CINEMATO

Commune : *BOURGOIN JALLIEU*

Projet : *autorisation préalable à l'extension du cinéma le Mégaroyal de 3 salles et de 394 fauteuils pour porter sa capacité à 12 salles et à 1 958 fauteuils, sur la commune de BOURGOIN-JALLIEU*

**15H00** - Dossier 81 D, déposé par SCCV VILLEFONTAINE DEVELOPPEMENT

Commune : *VILLEFONTAINE*

Projet : *autorisation préalable à la création d'un ensemble commercial de 3 253 m<sup>2</sup> composé d'un supermarché à dominante alimentaire d'une surface de vente de 2 904 m<sup>2</sup> et de boutiques de 349 m<sup>2</sup>, sur la commune de VILLEFONTAINE*

**15H30** - Dossier 80 D, déposé par SARL VMONT PROMOTION

Commune : *CHATTE*

Projet : *d'autorisation préalable à l'extension d'un ensemble commercial par la création de 1 200 m<sup>2</sup> de surface de vente non alimentaire, pour porter sa surface totale à 2 700 m<sup>2</sup>, Zone des Gameux sur la commune de CHATTE*